

Michel Cassino

Mercredi 26 décembre 2012

Monsieur Georges Képénékian
Adjoint à la Culture
Mairie de Lyon
1, Place de la Comédie
69205 Lyon cedex 01

Monsieur,

Je vous adresse un CD-Rom des photos de la Fête des Lumières 2012.
Je désirerais exposer quelques-unes de ces photos lors d'une exposition dans l'atrium de l'Hôtel de Ville dans un double but :

- mettre en valeur le travail fait par les différents réalisateurs
- annoncer la réalisation prochaine du spectacle "Lyon Ville Lumière" (voir synopsis sur le site web *www.cassinomichel.com*).

Programmé dès 1994, ce spectacle audiovisuel a été maintes fois annulé par la Ville de Lyon. Désormais il se fera, pour la simple et bonne raison que j'ai le financement pour le produire.

En 2009, nous avons pourtant frôlé l'échec définitif. L'entreprise Franke und Heidecke, fabriquant les projecteurs 6x6 a déposé le bilan. Alertée par moi-même, Madame Belkacem, a cependant refusé de financer (20 000 euros) l'achat des projecteurs, alors que pendant le même temps, la communauté urbaine (où la ville de Lyon a une participation importante) accordait une subvention de 6 millions d'euros à la biennale d'Art Contemporain. Sans projecteur, le spectacle était bien sûr condamné. Mais une vingtaine d'anciens salariés ont créé une nouvelle entreprise qui fabrique à nouveau des projecteurs 6x6 et des appareils photos haut de gamme (marque Rollei).

À la projection d'images fixes, l'argentique (surtout le Moyen Format) est d'une supériorité écrasante par rapport au numérique. Ce spectacle, d'une configuration exceptionnelle, ne pourra pas se dérouler dans une salle municipale ; s'il se fait sous chapiteau, ce ne sera pas un spectacle gratuit, place

Bellecour (avec une jauge maxi de 50 personnes !), comme l'avait proposé Monsieur Jean François Zurawick en 2003. Il s'agira d'une manifestation sérieuse, se déroulant dans des conditions de sécurité optimale.

Je vous laisse découvrir les photos que j'ai faites lors de la dernière édition de la Fête des Lumières. Si l'exposition a lieu, elle se fera d'après des tirages numériques de scan des diapos ; il ne reste plus qu'une personne en France réalisant des tirages Cibachrome et elle est absolument débordée (délai de 6 mois à 1 an). Après l'exposition, la Ville de Lyon pourra récupérer les tirages.

Je comprendrai tout à fait que la Ville de Lyon, ne voulant pas s'écarter de sa politique culturelle, refuse une nouvelle fois mes propositions. Vous comprendrez aussi, que je garde ma liberté de parole, et que je serais en droit de signaler ce refus quand le spectacle "Lyon Ville Lumière" se tiendra. Vu l'ampleur du spectacle, il sera aussi difficile de l'occulter totalement.

J'adresse une copie de ce courrier à Monsieur Gérard Collomb, à Madame Belkacem et à Monsieur Jean François Zurawick.

En attendant votre réponse, je vous prie d'agréer, l'expression de ma considération.